

Octobre 2024

Fiche de synthèse pour la clôture sans rapport de l'enquête sur l'accident d'un véhicule léger à propulsion électrique survenu le 27 mars 2024 à Villemur-sur-Tarn (31)

Par décision du 4 avril 2024, une enquête technique a été ouverte en application des articles L. 1621-1 à L. 1622-2 du Code des transports sur l'accident d'un véhicule léger de marque BMW, modèle I3, sur la RD 32 à Villemur-sur-Tarn (Haute-Garonne).

Cette route départementale est l'axe principal qui relie les communes de Villemur-sur-Tarn et de Villebrumier. Elle comporte des tronçons rectilignes reliés par des courbes à grand rayon. La vitesse maximale autorisée est de 80 km/h.



Figure 1 : route reliant Villemur-sur-Tarn à Villebrumier (source : géoportail, modifiée BEA-TT)

Les Gendarmes appelés à 9 h 45 sont arrivés sur les lieux vers 10 h 00. Sur place se trouvaient quelques témoins et les sapeur-pompiers qui intervenaient pour éteindre l'incendie d'un véhicule positionné en travers de la chaussée et bloquant les deux voies de circulation.



Figure 2 : lieu de l'accident (source géoportail, légendées BEA-TT)

Dans la zone de l'accident, la chaussée, d'une largeur totale de 5 m et sans marquage de rive, est bordée de rangées de platanes.

Aucune personne n'était présente au moment du choc, mais des usagers arrivés très peu après font état d'un véhicule ayant heurté de face un de ces arbres et qui sous le choc aurait été projeté en travers de la chaussée, l'avant orienté du côté droit dans son sens de circulation. Ils soulignent un feu violent, dont les flammes hautes de plusieurs mètres s'échappaient du dessous du véhicule au niveau de sa partie avant, tandis que l'arrière n'était pas encore en feu. Malheureusement, il était impossible, au vu de son intensité, de s'approcher et de savoir si le conducteur était encore à l'intérieur.

Aucune trace de freinage n'a été relevée sur la chaussée, mais les gendarmes ont identifié des marques dans l'herbe du bas-côté droit et au pied de l'arbre immédiatement en amont de celui heurté.

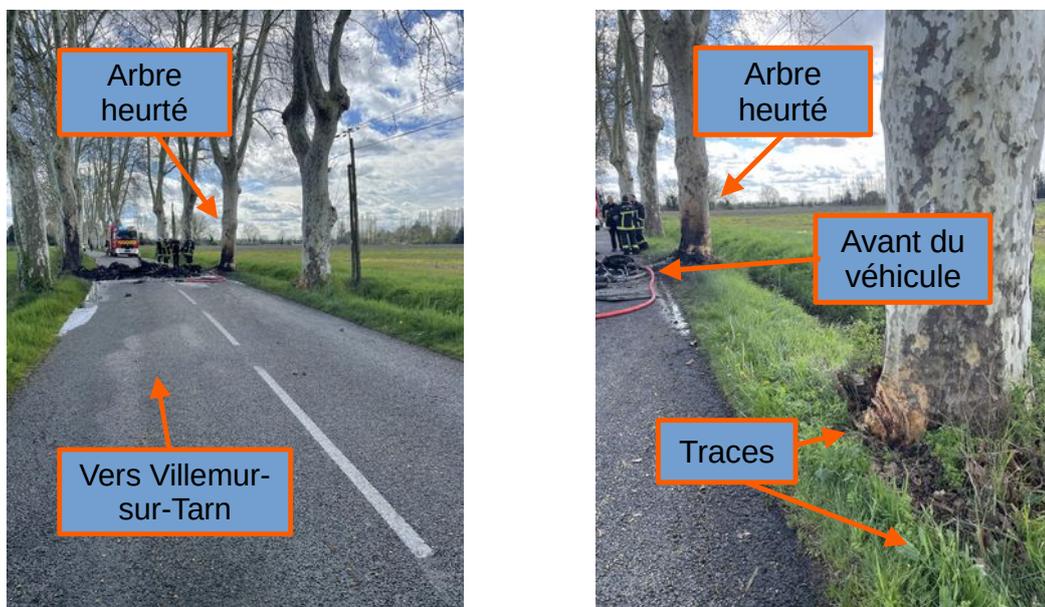


Figure 3 : zone de l'accident (source google maps, légendées BEA-TT)

Le véhicule impliqué est de type hybride rechargeable, disposant à l'arrière d'un moteur thermique de 647 cm³ et d'un réservoir de 9 l de carburant permettant de recharger le cas échéant la batterie haute tension utilisée dans la propulsion principale de cette voiture électrique, dont le moteur se trouve sur l'essieu arrière.

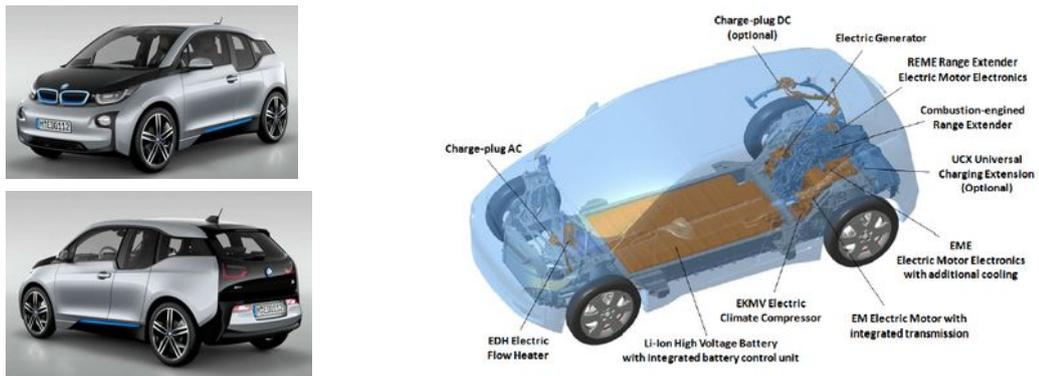


Figure 4 : modèle de véhicule impliqué (source dossier d'homologation du véhicule)

Les dimensions du véhicule sont une longueur de 3,999 m et une largeur de 1,775 m et un poids de 1,44 t. Le certificat d'homologation et les annexes indiquent qu'un système ABS (anti-blocage des roues) équipait le véhicule, mais ne disposant pas d'un radar de détection, il était dépourvu d'AEBS (freinage automatique d'urgence).

Comme indiqué par les témoins et au vu de la figure 4, il est probable que l'avant de la batterie ait été endommagé, créant des conditions de court-circuit telles qu'un feu puissant se soit déclenché dès le choc, détruisant totalement et rapidement le véhicule.



Figure 5 : restes calcinés du véhicule (source gendarmerie nationale)

Le dossier d'enquête établi par la gendarmerie ne contient aucune donnée pertinente pouvant permettre la compréhension des circonstances.

Le BEA-TT a sollicité BMW France pour obtenir les données qui auraient pu être télétransmises juste avant et au moment du choc. Le siège de BMW en Allemagne a répondu que dans le cadre des partenariats d'entraide pénale internationale, il était nécessaire que la Justice française sollicite la Justice allemande pour retransmettre la demande à BMW.

Ayant alors fait cette demande à la Justice française, le BEA-TT se réserve la faculté, dans l'éventualité d'un retour positif de BMW et de données conséquentes et utiles à la compréhension des circonstances, d'entreprendre des investigations complémentaires.

Par ailleurs, le BEA-TT a ouvert en octobre 2024 une autre enquête sur un cas d'incendie de véhicule électrique après choc avant sur un obstacle. Des informations utiles à la compréhension du présent accident pourraient être valorisées dans le cadre de cette nouvelle enquête.

En conséquence, la présente fiche a été établie aux fins de clôture, sans production de rapport, de l'enquête sur l'accident de Villemur-sur-Tarn.